

La fin des certificats médicaux, c'est pour bientôt !



Désormais, tout participant majeur souhaitant s'inscrire à une course running organisée sur le territoire national devra donc satisfaire au Parcours Prévention Santé. Concrètement, cela signifie que pour son inscription à la course choisie, il devra se connecter, dans les trois mois précédant sa compétition, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo).

Le participant licencié, qui a déjà eu à suivre le Parcours Prévention Santé pour sa prise de licence, sera de fait exempté de ces modalités PPS avant chaque course.

Les non licenciés mineurs doivent, eux, toujours passer par la case d'un questionnaire spécifique (et la fourniture d'un certificat médical, le cas échéant) pour s'inscrire à une course running conformément à la loi.


Au cours de ce parcours en ligne, le participant sera sensibilisé à différentes problématiques :

- Situations à risques : ressentis inhabituels, précautions à prendre selon l'âge, habitudes favorisant la dégradation de la santé, etc.,
- Invitation à consulter un médecin en cas de risques identifiés,
- Rappel de l'intérêt de se former aux gestes qui sauvent,
- Mise à disposition d'une base documentaire sur la pratique en santé.

Au terme du PPS, le participant pourra éditer son attestation de fin de Parcours, à fournir à l'organisateur avant la course selon les modalités que ce dernier aura définies.


A noter, enfin, qu'en cette année de lancement du PPS, et jusqu'au 1er septembre 2024, date de sa généralisation à l'ensemble des courses running du territoire, les différentes courses et manifestations sportives du territoire français ne seront pas soumises au PPS au même moment. Un échéancier a ainsi été mis en place en fonction des dates d'ouverture d'inscription et des dates de compétition de chaque événement.

Exemple d'un PPS :



ATHLÉ
PPS
PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ

PARCOURS DE PRÉVENTION SANTÉ



Moustapha NAKIB
Né(e) le 09/11/1972

P1E681D2A18

Valable jusqu'au : 22/04/2024


Objet : Parcours de Prévention Santé

Par la présente, la Fédération Française d'Athlétisme atteste que le participant a effectué le Parcours Prévention Santé conformément à sa réglementation.

Il est rappelé aux organisateurs de manifestations d'athlétisme que pour l'inscription à une manifestation sportive, le Parcours de Prévention Santé doit avoir été effectué par la personne qui demande son inscription dans les trois mois qui précèdent la date de la manifestation sportive concernée.

Fait à Paris, le 22/01/2024

La Fédération Française d'Athlétisme



ATHLÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

Comprendre le PPS en 5 min. !

Commission Départementale Running des Deux-Sèvres

Comprendre en 5 min le Parcours de Prévention Santé !



Janvier 2024

Commission Départementale Running des Deux-Sèvres

Le PPS s'inscrit comme l'outil idéal pour faciliter
l'accès à la pratique sportive tout en encadrant les
risques de santé.



Commission Départementale Running des Deux-Sèvres

Janvier 2024, lancement du PPS à destination du grand public, avec le développement d'une plateforme dédiée avec contenus textes et vidéos de sensibilisation des pratiquants aux principaux risques de santé.



Commission Départementale Running des Deux-Sèvres

Principales périodes de mise en œuvre du PPS

*De janvier à fin mars 2024 = expérimentation**

**Expérimentation du PPS auprès d'organismes sélectionnés par la FFA.*



Commission Départementale Running des Deux-Sèvres

Principales périodes de mise en œuvre du PPS

*Du 1^{er} avril au 31 août 2024 = déploiement**

**Mise en place du PPS possible pour toutes les plateformes d'inscriptions et donc les organisateurs d'évènements. Cohabitation certificat médical/PPS*



Commission Départementale Running des Deux-Sèvres

Principales périodes de mise en œuvre du PPS

*A partir du 1^{er} septembre 2024 = généralisation**

**Application unique et obligatoire du PPS à l'ensemble des évènements running.*



PRINCIPE :

Plateforme dédiée (pps.athle.fr) ouverte aux pratiquants majeurs non licenciés s'inscrivant à un évènement running.



PRINCIPE :

Sensibilisation des pratiquants aux principaux risques de santé sous forme de parcours pédagogique avec des vidéos et du contenus écrits (3 vidéos d'1 mn chacune environ).



Commission Départementale Running des Deux-Sèvres

PRINCIPE :

A la fin de la visualisation des 3 vidéos et quand les 3 coches correspondantes seront validées, vous pourrez télécharger votre attestation de PPS.
(durée de validité du PPS = 3 mois)



Commission Départementale Running des Deux-Sèvres

La plateforme PPS en quelques clics.... Étape n°1 - Date de votre évènement & votre état civil

Se connecter
Créer mon espace

ATHLÉ PPS
PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ

Parcours de Prévention Santé

La FFA propose, avec le Parcours de Prévention Santé, un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger une attestation à remettre à l'organisateur de votre prochaine course.

Indiquez la date de votre prochaine course

28/01/2024

Le PPS est valable pendant 3 mois.

Suivant

En utilisant le Parcours de Prévention Santé vous acceptez les conditions d'utilisation. Consultez la politique de confidentialité.

Se connecter
Créer mon espace

ATHLÉ PPS
PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ

Démarrez votre parcours

Sexe Masculin Féminin

Nom de famille
NAKIB

Prénom
Moustapha

Date de naissance

Email
cdr79370@gmail.com

Retour Démarrer

Commission Départementale Running des Deux-Sèvres

La plateforme PPS en quelques clics... Étape n°2 - Les vidéos & les coches...

ATI-ILÉ PPS ÉTAPE 1 / 4 Les risques cardiovasculaires

PARCOURS DE PRÉVENTION SANTÉ DE MOUSTAPHA NAKIB

Les risques cardiovasculaires



Retour Regardez la vidéo pour continuer

ATI-ILÉ PPS ÉTAPE 1 / 4 Les risques cardiovasculaires

repos ou à l'effort

- Un essoufflement inhabituel à l'effort

Nous vous invitons à adopter les bons réflexes pour votre pratique sportive en consultant **les 10 règles d'or** édictées par le Club des Cardiologues du Sport.

En cochant cette case, j'atteste sur l'honneur :

- Comprendre qu'un ou plusieurs de ces symptômes peuvent être des signes de pathologie cardiaque à risque pour ma santé et représenter potentiellement un risque vital.
- Avoir pris connaissance et m'engager à appliquer les dix règles de bonne pratique du sport du Club des Cardiologues du Sport.

Retour Suivant

ATI-ILÉ PPS ÉTAPE 2 / 4 Les facteurs de risque

PARCOURS DE PRÉVENTION SANTÉ DE MOUSTAPHA NAKIB

Les facteurs de risque



Retour Regardez la vidéo pour continuer

ATI-ILÉ PPS ÉTAPE 2 / 4 Les facteurs de risque

frère ou sœur) a présenté une maladie cardiaque avant ses 35 ans.

- Vous avez expérimenté une baisse inexplicable de performance.

En cochant cette case, j'atteste sur l'honneur :

- Comprendre que certains antécédents familiaux, facteurs de risques cardiovasculaires et de maladies chroniques peuvent entraîner un risque lors de la pratique du sport et qu'ils doivent faire prendre avis auprès d'un médecin pour une pratique sécurisée.
- Comprendre qu'un bilan médical à certains âges de la vie est nécessaire pour faire le point sur mon état de santé, ma pratique de l'athlétisme et ses risques.

Retour Suivant

Commission Départementale Running des Deux-Sèvres

La plateforme PPS en quelques clics... Étape n°3 - Les vidéos & les coches...

ATI-ILÉ PPS ÉTAPE 3 / 4 Précautions et recommandations

PARCOURS DE PRÉVENTION SANTÉ DE MOUSTAPHA NAKIB

Précautions et recommandations



Retour Regardez la vidéo pour continuer

ATI-ILÉ PPS ÉTAPE 3 / 4 Précautions et recommandations

L'attestation de participation sera reconnue valide quant à la prévention des risques pour la santé des athlètes.

Les licenciés et compétiteurs sont invités à prendre connaissance de ces informations consultables sur **J'aime courir** à tout moment.

En cochant cette case, j'atteste sur l'honneur :

- Comprendre que certaines situations ou symptômes peuvent entraîner un risque pour ma santé et/ou pour mes performances.
- Prendre ou avoir pris les dispositions nécessaires en conséquence (consultation médicale adaptée et, le cas échéant arrêt temporaire de l'activité sportive), me permettant de m'entraîner ou de participer à une compétition sans risque pour ma santé.

Retour Suivant

ATI-ILÉ PPS ÉTAPE 4 / 4 Finalisation

PARCOURS DE PRÉVENTION SANTÉ DE MOUSTAPHA NAKIB

Finalisation

Merci d'avoir suivi le Parcours de Prévention Santé, finalisez ci-dessous votre démarche et accédez à votre attestation.

En cochant cette case, j'atteste sur l'honneur :

- Avoir lu et pris connaissance de toutes les informations et alertes indiqués lors des différentes étapes du Parcours Prévention Santé.
- Prendre ou avoir pris note de la mise à disposition par la FFA de documents à ma destination contribuant à une pratique de l'athlétisme sans risque pour ma santé.

Retour Finaliser

ATI-ILÉ PPS PARCOURS DE PRÉVENTION SANTÉ

Merci d'avoir complété le Parcours de Prévention Santé !

Attestation PPS numéro :

P1E681D2A18

Génération en cours...

Votre attestation PPS est valide jusqu'au 22/04/2024. Vous allez recevoir une confirmation par email à l'adresse cdr.9370@gmail.com.

Créez dès à présent votre espace personnel

Votre espace personnel vous offre une identification facilitée, le téléchargement de l'attestation en cours de validité et un historique des PPS réalisées.

Créer mon espace personnel

Commission Départementale Running des Deux-Sèvres

La plateforme PPS en quelques clics....
Étape n°4-Mon PPS en 3 minutes !



The image shows a digital certificate from the Fédération Française d'Athlétisme. At the top, it features the 'ATHLÈ PPS' logo and the text 'PARCOURS DE PRÉVENTION SANTÉ'. Below this is a QR code and the following information: 'Moustapha NAKIB', 'Né(e) le 09/11/1972', 'P1E681D2A18', and 'Valable jusqu'au : 22/04/2024'. The certificate also includes a subject line 'Objet : Parcours de Prévention Santé', a statement of completion, a reminder for organizers, the date 'Fait à Paris, le 22/01/2024', and the 'ATHLÈ' logo at the bottom.

Commission Départementale Running des Deux-Sèvres

Rappel : A partir du 1^{er} septembre 2024, les certificats médicaux ne pourront plus être pris en considération sur l'ensemble des courses.

Bonne saison à vous et à bientôt sur les courses de notre département !

Source : OP-Rat 370 pour Running 79 – PPS janvier 2024